

- PV du Conseil du 14 juin 2004 : approuvé à l'unanimité.

M. BERGER souhaite la bienvenue à Mme GILLET, vice présidente du Conseil Régional, et passe à l'ordre du jour :

-BUDGET 2005

-Pas de question diverse.

1) Rappel du calendrier budgétaire

Le budget de l'UFR s'inscrit dans le budget de l'Université, qui est élaboré selon le calendrier suivant :

- jusqu'au 19 novembre 2004 : vote et saisie du budget des composantes
- avant le 29 novembre : transmission au Recteur Chancelier des Universités
- le 13 décembre : présentation et vote du budget de l'Université au Conseil d'Administration.

La date du Conseil d'UFR a été avancée en raison, d'une part, de l'indisponibilité du Directeur le jour de la date initialement retenue (le 18 novembre) et, d'autre part, parce que la date de saisie du budget de l'UFR ST a été fixée au 18 novembre par les services de la Présidence.

M. BERGER remercie les membres de leur présence, ce vendredi qui n'était pas prévu au calendrier.

Courant octobre un travail préparatoire a été effectué pour formaliser l'architecture budgétaire :

- liste des unités budgétaires
- liste des centres de responsabilité
- vote des grandes masses

2) Structuration en CR

A l'UFR, des modifications ont été apportées pour s'adapter au LMD et au fonctionnement des équipes de recherche :

* CR Recherche : du CR 1400 à 3500

- CR 2200 : 3 feuilles ont été ouvertes pour différencier les différents sites du LIFC Besançon, Belfort, Montbéliard
- CR 3202 : changement d'intitulé « Milieux naturels - milieux anthropisés »
- CR 4000 : FEMTO auquel sont rattachés :
 - CR 3101 Actions transversales
 - CR 2500/2600/2800 et le CR 3106 (CREST Belfort)
- CR 3500 : CR transversal dans l'Université pour les PPF (plan pluridisciplinaire de formation)
- CR 3300 et 3400 : Ecoles Doctorales

* CR Enseignement :

- CR 500 : CR modifié car le 1^{er} cycle n'existe plus
 - 501 : enseignements transversaux
 - 502 : DU E = MC2
- CR 1000 réparti en
 - 1001 : Mécanique et Ingénierie
 - 1002 : GSI/IUP SAPIAA
- CR 1300 divisé pour gérer l'antenne de Lons le Saunier, Licence de gestion et traitement des déchets

L'évolution de la structuration n'est pas terminée il y aura, sans doute d'autres propositions pour l'an prochain. Cette question a été abordée lors de la commission des finances qui s'est réunie la semaine dernière.

L'idée du "département d'enseignement" a été relancée ; on a l'habitude d'associer département et enseignement, or ce n'est pas le cas, un département peut comprendre un ou des laboratoires de recherche. Les personnels sont rattachés à des entités de recherche.

L'interaction entre enseignement et recherche semble nécessaire.

3) La fixation des grandes masses

Le Conseil d'Administration de l'Université a fixé le cadrage l'enveloppe budgétaire de l'UFR ST :

- la masse d'argent en personnel ne doit pas augmenter
- le budget ne doit pas dépasser 9,5 millions d'euros
- le montant maximal autorisé des heures complémentaires est de 473 488 €

Pour l'année 2003/2004, 65 000 heures ont été engagées ; après déduction du potentiel d'enseignement, environ 53 000 heures, il reste 12 000 heures de cours complémentaires à financer au taux de 40,40 €. Le montant autorisé paraît suffisant, à condition de contrôler les emplois du temps pour ne pas aller vers une dérive.

Cette somme est prise dans la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) donc si on paie plus d'heures, c'est au détriment du fonctionnement et surtout de l'investissement.

La DGF pour l'UFR ST

Le calcul tient compte de différents paramètres :

- 1) le fonctionnement des formations
- 2) la compensation des différentiels d'encadrement de personnels enseignants
- 3) la compensation des différentiels d'encadrement des personnels IATOS
- 4) les surfaces d'enseignement

Ce décompte donne les résultats suivants :

1) 2996 étudiants, h/E = 58 269 heures x 21 € = 1 223 651	
à rajouter Tutorat	+ 3 536
à déduire droits d'inscription	- 435 551
	Total
	791 636 €

2) Charges d'enseignement :	330 193 €
Total	61 549 h
Potentiel réel à déduire	53 376 h
écart	8 173 h

Compensation : 8 173 h x 40,40 € (Tx/h)

3) Compensation IATOS :	617 625 €
Total théorique	179,41
Potentiel réel	138
Ecart	41,41 x 12 500 (coût unitaire) = 517 625 €
A ajouter emplois gagés	4 x 25 000 = 100 000 €

4) Surfaces d'enseignement	599 907 €
16,50 € x 36 358 m ²	

Soit un total de 2 339 361 €

Après application du coefficient ministériel de 0,66034 et harmonisation au niveau de l'Université, on arrive à une DGF de **1 626 651 €**
(dotation ISIFC comprise)

Les dépenses communes

Un "impôt" de 5% est à prélever sur les recettes pour la contribution aux dépenses communes de l'Université, parmi lesquelles on peut citer : la communication, l'Action Sociale, les fluides des Bibliothèques, etc

En 2004, le prélèvement total est de 435 000 € pour l'UFR ST.

Au budget primitif, on n'inscrit que les 2/3 environ de cette somme car les conventions arrivent en cours d'exercice et à chaque ouverture, 5% de leur montant seront prélevés et viendront alimenter le compte "dépenses communes".

Mme GILLET demande si ce prélèvement est opéré sur les crédits d'investissement délégués par le Conseil Régional.

M. BERGER lui répond qu'on ne prélève aucun centime sur ces crédits, mais que les laboratoires ristournent 5% sur du fonctionnement. Peut-on faire évoluer ce système, ou l'améliorer ?

Les autres recettes

A la DGF s'ajoutent la compensation boursière (30 à 40 % de nos étudiants sont boursiers) et les droits d'inscription des étudiants versés à l'UFR.

Le point sur les effectifs étudiants

M. BERGER présente une comparaison des effectifs d'étudiants entre 2003 et 2004 qui met en évidence une baisse des effectifs étudiants. (Cf documents joints)

Mme GILLET demande s'il est question de mettre en place un propédeutique pour les étudiants de médecine, qui désirent s'intégrer en sciences.

M. BERGER précise, en effet, qu'en médecine, une réflexion a été menée dans ce sens mais n'a pas abouti pour l'instant. Par contre, pour les étudiants non admis au concours, l'idée est de leur permettre de continuer dans des formations scientifiques. A l'heure actuelle, des passerelles pour ces étudiants existent déjà, sous certaines conditions, ils peuvent s'inscrire dans des filières scientifiques.

4) Budget primitif de l'UFR ST

Des documents préparatoires ont été distribués aux membres du Conseil (cf documents joints au PV mis à jour)

M. BERGER présente les recettes et dépenses prévues pour 2005.

Le montant de la Formation Continue est en baisse, car les recettes 2004 n'ont pas été complètement réalisées : 257 100 € au lieu de 300 000 € prévus en 2004. En 2005, deux DU ont été supprimés, une prévision de recettes de 150 000 € est proposée au budget 2005, dans le CR financier, car on ne connaît pas encore le nombre d'étudiants inscrits.

Une discussion s'engage sur la formation continue. Il reste un seul DU : E=MC2 ; il s'agit d'un diplôme de niveau Bac + 1, avec 3 options différentes sur 3 sites différents : l'informatique à Besançon, le commerce à Montbéliard et l'environnement à Lons le Saunier. La Région apporte un financement et octroie des bourses aux étudiants. Le reste des moyens Formation Continue est constitué par l'apport des stagiaires inscrits dans les différentes filières de la formation initiale. Ces stagiaires sont suivis au niveau administratif par le service de Formation Continue.

Les crédits pédagogiques ouverts dans les CR

Ils sont constitués par :

80% des crédits de fonctionnement 2004

40% de la Taxe d'apprentissage

1/3 des crédits d'apprentissage

Le reste des moyens sera ouvert dans les CR, en cours d'année en fonction des recettes réelles.

M. BERGER ouvre une parenthèse sur les crédits fléchés formation continue. Le Ministère ne prend plus en compte les stagiaires en formation continue dans le calcul de la dotation (sauf pour une partie dans la compensation enseignants), or il est logique que le stagiaire apporte une contribution équivalente à celle de la DGF pour un étudiant inscrit en formation initiale.

Le service de Formation Continue prélève environ 20% du montant des recettes encaissées, le reste 80% revient à l'UFR qui répartit aux formations concernées, la somme leur revenant.

M. BARAKAT fait remarquer qu'il n'est pas évident d'attirer les étudiants de formation continue, le Conseil Régional finance des bourses, or le volume horaire du contrat n'est pas conforme, car des heures de soutien sont dues aux étudiants.

M. BERGER lui répond que les étudiants ont bien leur nombre d'heures ; une partie de l'argent versé par les organismes doit aussi servir au fonctionnement général des formations et de l'établissement.

Dans les CR de la Direction, M. BERGER souhaite deux modifications.

- CR 100 : ajouter une ligne "communication de 20 000 € en dépenses, la recette du même montant provient de la taxe d'apprentissage, ce qui diminue le montant du CR 001 d'autant, soit 2 951 727 au lieu de 2 971 727 €

- CR 200 : déduire 20 000 € dans la rubrique "produits d'entretien" (rubrique 6065) pour les rajouter dans "matériel et fourniture d'entretien" (rubrique 6067).

L'objectif de la Direction de l'UFR étant d'améliorer la vie de l'UFR, le montant affecté aux travaux d'entretien reste conséquent.

En 2005, il est prévu de faire une salle multimédia en Propédeutique, à l'étage libéré par la Formation Continue qui ira s'installer dans la Maison de l'Etudiant.

M. QUENARDEL note qu'il est plus facile d'engager une discussion lorsqu'on peut comparer les chiffres avec ceux de l'année précédente. Il tient à remercier Mme PETITJEAN pour avoir fourni des documents comportant ces éléments. Il souhaiterait que les résultats de l'exercice précédent soient indiqués.

Mlle RONZI intervient pour signaler que des économies d'énergie pourraient être réalisées et cite quelques exemples :

- Place Leclerc, les fenêtres sont ouvertes alors que le chauffage central marche

- en salle TP, les ordinateurs restent souvent allumés

- les salles restent allumées le soir, en particulier la lumière d'une salle dans le bâtiment L n'est jamais éteinte.

M. BERGER déclare que de grosses améliorations ont déjà été apportées ; des réparations de fuites d'eau ont permis de diminuer la facture, des minuterics ont été installées, mais il reste encore beaucoup à faire.

Chacun doit se sentir concerné, les étudiants, les enseignants et les personnels IATOS.

L'UFR est très "vandalisée" et on essaie cependant de maintenir les locaux en bon état.

M. FROMM signale que dans certains endroits du bâtiment de propédeutique, il faut laisser les lumières, pour ne pas circuler dans l'obscurité. L'emplacement des interrupteurs serait à modifier. Il est difficile d'amener les usagers à plus de citoyenneté.

M. JULLIAND pense que l'on peut encore faire mieux sur les économies d'énergie ; il faudrait trouver une structure pour y réfléchir.

M. BERGER fait remarquer que le chauffage fonctionne avec une sonde extérieure, l'ouverture des fenêtres ne change rien à la consommation d'énergie.

M. DAHAN demande pour quelle raison le CR 3103 n'a pas de crédits.

M. BERGER répond qu'il s'agit d'une question technique, en 2004, le Centre de Spectrométrie a été intégré au SERAC, le CR 3103 va disparaître, il figure encore au budget 2005 pour épuiser le reliquat de conventions.

Vote du Budget

Le budget est adopté à l'unanimité.

Vote donnant délégation à M. BERGER pour faire des virements entre lignes budgétaires, sans changement de masse

Accord unanime des membres du Conseil.

M. BERGER donne une dernière information :

- Fermeture des locaux de l'UFR du mercredi 22 décembre au soir au lundi 3 janvier 2005 au matin.
- Réunion de la commission des personnels : jeudi 2 décembre 2004

La séance est levée à 16 heures 30

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN